

DAUNAT LE 360 Site internet DAUNAT LE 360 4 verres « Zak ! Designs » offerts

Article 1 - Organisation

La Société SNACKING Services, dont le siège social est situé ZI de Bellevue – BP 50231 – 22202 GUINGAMP Cedex, immatriculée au RCS Saint Briec sous le n° 429 449 457, édite un site internet contenant une boutique sur www.daunat.com du 2 octobre 2017 jusqu'à écoulement des stocks.

Cette offre sera annoncée sur ce même site www.daunat.com et sur des stickers on-pack présents en magasin sur les produits Le 360 Daunat porteurs de l'offre. Elle se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.

Cette offre est valable du 2 octobre 2017 jusqu'à épuisement des stocks de lots de verres.

Article 2 – Conditions de participation ?

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de début du jeu, soit le 2 octobre 2017) ayant accès à Internet, résidant en France métropolitaine, Corse comprise.

L'offre n'est pas limitée.

Article 3 - Principe de l'offre

Daunat souhaite récompenser ses consommateurs fidèles en leur permettant de s'offrir 4 verres « Zak ! Designs » grâce à l'achat simultané de 2 sandwiches Daunat de la gamme Le 360 et l'envoi des preuves d'achat.

Pour cela, les consommateurs doivent passer commande en ligne, télécharger et renvoyer un bon de commande avec les justificatifs demandés.

Article 4 - Comment commander ?

Pour commander il suffit, jusqu'à épuisement des stocks :

- De se connecter à l'adresse www.daunat.com
- De renseigner les codes-barres inscrits sur les packs achetés au préalable et porteurs de l'offre.
- De compléter ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse e-mail, code postal, ville, téléphone)
- De télécharger et imprimer le bon de commande

- De rassembler les pièces suivantes :
 - le bon de commande téléchargé et imprimé
 - l'original des 2 codes-barres des produits achetés, collés sur le bon de

commande

- l'original du ticket de caisse daté à partir de 02/10/2017, en entourant le libellé des produits achetés, les montants ainsi que la date d'achat.
- De renvoyer le tout à l'adresse suivante :

DAUNAT LE 360 « Zak ! Designs » offerts – N°20328

Cedex 3496
99349 Paris Concours.

La commande sera expédiée sous 6 à 8 semaines à compter de la date de réception du dossier conforme.

Un email de confirmation sera adressé en cas de conformité ou de non-conformité.

Les frais de participation ne seront pas remboursés.

Les participations sans préinscriptions sur le site Daunat ne seront pas remboursées.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion de l'offre.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout consommateur ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des commandes.

Article 5 - Les objets

L'offre est dotée des objets suivants* :

- 1600 lots de 4 verres Zak !Designs d'une valeur publique indicative de 29,90€ TTC pour le lot.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les objets indiquées ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres objets de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

*Ce nombre d'objets qu'il est possible de commander est fixe. Ce nombre fixe est relayé au consommateur par un système de compteur par objet mis en avant sur le site internet de l'opération, afin de prévenir de l'état des stocks.

Article 6 - Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente offre devait être modifiée, écourtée ou annulée.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de commande, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de l'offre. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Les objets qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas ré-attribués.

Article 7 - Internet

La société organisatrice rappelle aux consommateurs les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.daunat.com.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux consommateurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs consommateurs ne pourraient parvenir à se connecter au site www.daunat.com ou à y commander du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'offre en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des objets non prévus au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les consommateurs d'une commande seraient considérés comme nuls et non avenue.

Article 8 - Acceptation du Règlement

Le fait de participer à cette offre, implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le présent règlement complet est disponible en ligne sur le site internet www.daunat.com pendant toute la durée de l'opération.

Article 9 - Attribution de compétence

La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Daunat Services pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

Article 10: Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de cette offre sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société Snacking Services.

Fait à Guingamp

Le 29 septembre 2017

SNACKING SERVICES